



Des transactions sociales autour des bénéfices collectifs de communs : pari d'une action publique locale ?

Serigne Momar SARR

Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ), Sénégal

serigne.momar-sarr@univ-zig.sn

Résumé : Cette contribution a pour objet d'analyser les transactions sociales autour des bénéfices collectifs issus de l'exploitation des communs tels que les forêts communales. Le cas d'étude porte sur l'exploitation du *Detarium senegalensis*, un fruit très prisé, par le Comité de gestion des ressources naturelles (COGRN) des jeunes à Dionewar dans le delta du Saloum au Sénégal. Cela n'est, toutefois, sans se dérouler dans des arènes locaux ou situations d'action qui révèle la dimension politique de la gestion communautaire des ressources naturelles. En effet, l'analyse des bénéfices collectifs est un angle mort de la théorie de la gouvernance des communs d'Ostrom. Or, ils sont l'aboutissement de bien des usages des communs en Afrique en matière de développement économique local (ou territorial ?) par la conservation des ressources naturelles. Nos analyses, qui s'appuient sur une méthode de recherche qualitative socioanthropologique, ont permis de voir, d'une part, les possibilités de construire une action publique locale au terme d'intenses transactions sociales qui déterminent les investissements sociaux à faire des bénéfices collectifs ; d'autre part, la capacité de l'approche par la transaction sociale à compléter l'Institutional Analysis and Development (IAD) qui trouve son prolongement dans le Social-ecological system (SES) de l'étude des communs. Enfin, eu égard au conflit de représentations et aux intérêts particuliers, le compromis pratique trouvé à cet effet entre les principaux acteurs sociaux demeure précaire et sujet, alors potentiellement, à de nouvelles négociations pour se renouveler ou évoluer autrement.

Mots-clés : communs, bénéfice collectif, transaction sociale, action publique locale, organisation communautaire.

Abstract: This contribution aims to analyse the social transactions around the collective benefits derived from the exploitation of common property such as communal forests. The case study focuses on the exploitation of *Detarium senegalensis*, a highly prized fruit, by the Comité de gestion des ressources naturelles (COGRN) of the youth of Dionewar in the Saloum delta in Senegal. This is, however, not without taking place in local arenas or situations of action that reveal the political dimension of community-based natural resource management. Indeed, the analysis of collective benefits is a blind spot in Ostrom's theory of the governance of the commons. However, they are the outcome of many uses of the commons in Africa in terms of local (or territorial?) economic development through the conservation of natural resources. Our analyses, which are based on a socio-anthropological qualitative research method, have made it possible to see, on the one hand, the possibilities of constructing a local public action at the end of intense social transactions that determine the social investments to be made for collective benefits; on the other hand, the capacity of the social transaction approach to complete the Institutional Analysis and Development (IAD) which finds its extension in the Social-ecological system (SES) of the study of the commons. Finally, in view of the conflict of representations and particular interests, the practical

compromise found to this effect between the main social actors remains precarious and potentially subject to new negotiations in order to be renewed or to evolve otherwise.

Keywords: common-pool resources, collective benefit, social transaction, local public action, community based-organisation.

Introduction

L'objectif de cette contribution est double : elle étudie les possibilités de construire une action publique locale au terme d'intenses transactions sociales, pour déterminer les investissements à faire des bénéfices collectifs, malgré l'exclusivité de l'appropriation des ressources communes forestières par une seule organisation communautaire de jeunes et, elle interroge la capacité de l'approche par la transaction sociale¹ de faire évoluer l'IAD, notamment à travers la grammaire négociation/imposition au cours des échanges sociaux (Blau, 1964) dans les arènes ou situations d'action.

En effet, dans la théorie de la gouvernance des ressources communes, le curseur a été suffisamment placé sur les règles d'appropriation et un peu moins sur les bénéfices collectifs, notamment sur leurs finalités (Ostrom, 2010 [1990]). Au vrai, l'analyse des bénéfices collectifs constitue un angle mort de cette théorie. Or, il y a un lien majeur et fonctionnel entre les deux niveaux : majeur, parce que la bonne gestion génère des gains considérables ; fonctionnel, parce que la rente économique incite à la conservation. Selon Roe et al. (2009), il reste à documenter, dans la Gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN), la contribution au développement économique local et la réduction de la pauvreté. Il ne s'agit donc plus seulement d'une GCRN, avec notamment une visée élevée de la conservation et du développement durable (Compagnon et Constantin, 2000), mais plutôt une vraie économie politique. De ce point de vue, « *opérer un déplacement du questionnement sur le terrain du partage et de la distribution des richesses nous paraît pouvoir donner une tout autre portée et dimension à la problématique de la propriété commune ou partagée* » (Orsi, 2016, p. 16-17), d'autant plus que cette perspective révèle la dimension politique de la gestion des communs.

Les travaux socio-anthropologiques sur les ressources naturelles en milieu rural ouest-africain ont souligné la dimension politique en insistant sur les rapports de force dans la gestion communautaire des ressources naturelles

¹ Cette approche est riche d'un éclectisme théorique où l'on peut retrouver, parmi les théories sociologiques les plus connues, l'analyse stratégique de Crozier, la théorie de la structuration de Giddens, l'interactionnisme symbolique de Goffman, l'individualisme méthodologique de Boudon, le structuralisme génétique de Bourdieu, la théorie de la régulation sociale de Reynaud... et même le don et le contre-don de Mauss.

(Lavigne Delville, 2006 ; Lavigne Delville et Hochet, 2005 ; Weber, 2000). D'autres chercheurs – à l'image d'Allain (2012) – se préoccupent de bonifier le cadre initial de l'*Institutional Analysis and Development* (IAD)² en intégrant des éléments tels que la négociation, qui témoigne de la nécessité d'aller au fond des « situations d'action » et de toutes les formes d'« arènes », ou scènes d'action, que décrit Ostrom (2005). À partir de l'IAD, une fenêtre est ouverte sur le *Social-ecological system* (SES), dans un versant pratique qui a pour ambition d'améliorer l'analyse institutionnelle. Le modèle SES a été réactualisé pour avoir un cadre heuristique plus robuste (McGinnis et Ostrom, 2014). De nouvelles variables, en fonction des découvertes de terrain, peaufinent davantage le premier cadre établi. En effet,

Individuals coping with common-pool resource dilemmas in the field are also affected by a broader set of contextual variables related to the attributes of the social-ecological system (SES) in which they are interacting. A group of scholars in Europe and the United States are currently working on the further development of a framework that links the IAD and its interactions and outcomes at a micro level with a broader set of variables observed in the field.

Ostrom (2010, p. 662)

Ostrom n'a donc cessé de professer d'aller au-delà et de ne surtout pas sanctifier son approche, à commencer par elle-même qui en fait une « réévaluation » constante (Ostrom, 2009) sur des aspects particuliers comme les droits de propriété ou « *bundle of rights* » (Schlager et Ostrom, 1992). Dans ce modèle, on peut voir que ce sont les individus eux-mêmes qui établissent un pont. En effet, pris dans un dilemme, leur interaction se fait suivant le contexte de la situation d'action et au niveau macro du système socio-écologique où se déroule l'essentiel de la régulation qui aboutit à des décisions décisives. Ce point n'est pas encore suffisamment exploré pour en tirer toutes les conséquences qui se donnent à voir. Avec Anderies et al. (2004), l'enjeu est d'atteindre les possibilités de la robustesse des systèmes socioécologiques.

Suivant cette perspective, il est intéressant de voir l'approche par la transaction sociale qui révèle la négociation dans toute sa complexité et la permanence du conflit avant de trouver un « *compromis pratique* » selon le mot de

² L'IAD est le modèle d'analyse longtemps utilisé par l'École de Bloomington pour l'étude des ressources communes vu la complexité et la diversité des terrains. Les individus interagissent à partir de situations d'action dans un espace qui est une scène (*arena action*) aboutissant à un résultat, voire des effets (*outcomes*). La situation d'action est au centre de l'IAD. Trois éléments essentiels sont convoqués : les conditions biophysiques, les caractéristiques de la communauté et les règles en vigueur. Il se passe beaucoup de choses dans la situation d'action, mais la globalité du cadre IAD ne permet pas toujours de tout cerner. Pour ses inspirations théoriques, voir Ostrom (2010), notamment à la page 646.

Rémy (1998). De plus, la transaction sociale montre « toute l'importance des arrangements informels et quelquefois tacites, que le postulat de la rationalité amène trop souvent à sous-estimer en sociologie » (Gibout et al., 2009, p. 10). De ce point de vue, la recherche a un grand pas à accomplir pour affiner les cadres d'analyse, et c'est pourquoi documenter la notion et les contours des « bénéfices collectifs » serait un pas décisif. Les individus interagissent à partir des situations d'action dans un espace qui est une scène (*arena action*) aboutissant à un résultat, voire des effets (*outcomes*). La situation d'action est au centre de l'IAD avec trois éléments essentiels : les conditions biophysiques, les caractéristiques de la communauté et les règles en vigueur (Ostrom, 2005 ; Ostrom et al., 1994). Cependant, le modèle ne permet pas toujours de cerner tout ce qui se passe dans de telles situations. Ostrom n'a de cesse de professer d'aller au-delà et de ne pas sanctifier son approche, à commencer par la « réévaluation » sur des aspects particuliers comme les droits de propriété ou l'arène du choix collectif, même si les principes de conception sont confirmés de nouveau dans leur validité (Ostrom, 2010 ; Ostrom, 2009 ; Ostrom, 1999). La théorie des jeux reste une constante dans son analyse ainsi que la recherche des conditions de robustesse du système socio-écologique.

S'il est facile d'intégrer et d'analyser la dimension politique, il est délicat d'analyser les bénéfices collectifs, qui sont liés au type de droits de propriété sur les ressources naturelles. Du fait de la simultanéité de l'accès et des usages des ressources, la littérature sur les ressources communes n'en a pas fini avec les droits de propriété. Le mode d'appropriation est un déterminant sur les droits d'usage. Outre les règles d'appropriation, d'exploitation et de conservation, il convient d'analyser les mécanismes de partage et/ou de redistribution des bénéfices collectifs. Comment se matérialisent les possibilités d'une action publique locale produite au terme d'intenses transactions sociales, incluant l'ensemble des acteurs sous fond d'enjeu sociopolitique ? Des effets pervers de cette forme de régulation qui passe d'une dimension écologique à une dimension politique apparaissent-ils avec les gains générés au nom de la communauté, par une poignée de jeunes réunis autour d'une organisation communautaire, certes représentative, mais fonctionnant quelquefois dans l'informalité et controversée par le groupe social des femmes en première ligne des modes de gestion des ressources naturelles ? Peut-on retenir l'effet d'une économie morale et politique de la redistribution dans l'accomplissement du projet collectif ? L'action publique locale produite, qui s'inscrit dans la co-production de la société, est-elle un processus conscient au départ ou un aboutissement inattendu, quoique salutaire ?

0.1. *Cadrage théorique de l'étude*

Le delta du Saloum qui est localisé au centre-ouest du Sénégal est le terrain d'étude. Il est constitué d'un ensemble d'îles dont Dionewar où la pratique de terrain a été effectuée dans le cadre de cette recherche. C'est un delta qui présente tous les atouts d'une richesse en biodiversité mais qui subit fortement les contrecoups du changement climatique. Ce phénomène y est alors un défi majeur, tant sur l'aspect physique que sur l'aspect socioéconomique. Car, l'activité des communautés Niominkas et Socés, majoritaires dans les îles, est dépendante des ressources halieutiques et forestières. Sachant que les événements extrêmes se multiplient et que l'aménagement du territoire est déficient, les contraintes biophysiques se font légion. L'État et les communautés locales mettent en œuvre, toutefois, un ensemble de mesures et de stratégies pour garder une certaine dynamique aux activités de production socioéconomique.

Le présent article se propose d'abord de documenter le processus de négociation de la réglementation de l'accès et de l'exploitation du *Detarium senegalensis*³ par une organisation communautaire de jeunes dénommée Comité de gestion des ressources naturelles (COGRN) à Dionewar du delta du Saloum, ensuite de montrer comment cette expérience rend compte d'une action publique locale, en ce sens que les bénéfices collectifs générés sont réinvestis dans divers besoins communautaires. Enfin, il s'agira d'analyser la tournure de l'action collective de différents acteurs sociaux et institutionnels à travers leurs échanges sociaux comme les mesures d'impositions de règles de gestion de la ressource en question. Dans les interstices, il dégagera l'intérêt du recoupement entre l'étude des communs et l'approche par la transaction sociale. Cet intérêt offrirait des possibilités d'évolution de l'IAD en complexifiant le concept de négociation dans les régimes institutionnels.

1. Du bon usage des bénéfices collectifs : entre séquence transactionnelle et produit transactionnel

1.1. *Agir situationnel pour le territoire deltaïque et imposition au nom du bien commun*

La territorialité peut désigner ce rapport intrinsèque que l'individu-membre de la communauté entretient avec sa culture et son environnement si bien qu'il le fait agir dans le sens de sauver son territoire en proie aux vulnérabilités, tout en mettant en valeur ses potentialités. L'agir situationnel apparaît ainsi dans le sens où, en raison de ces vulnérabilités, les acteurs sociaux

³ Appelé *ditakh* en wolof (langue nationale dominante au Sénégal)³ et *toy* en sérère (grand groupe ethnique auquel les Niominkas du delta du Saloum appartiennent et c'est aussi la langue très répandue à l'intérieur du pays et sur la petite côte).

mobilisent leurs ressources cognitives en vue de rendre viable l'état délétère qui impacte le quotidien. Réussir une telle entreprise n'est évidemment pas chose aisée. Il y a un moment déterminant pour négocier ce qu'il y a lieu de faire ou de ne pas faire. En 2009, les travaux de construction de la mosquée à Dionewar étaient arrêtés, faute de fonds nécessaires. La Commission de la mosquée avait demandé, à chaque famille, une participation symbolique, pour réaliser le projet mais, la somme recueillie était insuffisante. C'est alors que l'idée est venue à un « fils du village »⁴, de commercialiser le *Detarium senegalensis* au nom de la communauté, afin d'avoir une opportunité de financement pour la réalisation de la mosquée, par tous et pour tous.

À partir de là, des jeunes du village, qui s'étaient faits remarquer par leur dynamisme, se sont positionnés pour la gestion des fruits de la forêt, alors que la Fédération locale des groupements d'intérêt économique des femmes (FELOGIE) s'en occupait depuis les années 1990, en plus des vasières et des plages. Ce qui ressemble à une « dépossession » est dépassé par l'argument de la finalité de l'exploitation du fruit qui sera au service de la communauté. Ce discours de légitimation trouve sa pleine expression dans la sociabilité qui perdure, peu ou prou, à travers les lignages matrilineaires fondateurs du village. De plus, soutenus par le maire d'alors et les autorités religieuses et coutumières, les jeunes hommes et femmes, qui sont un peu dans tout (pêche, associations villageoises, petit commerce, petit gestionnaire...), vont ravir la vedette aux femmes. Ces différents soutiens leur valent une certaine légitimité à gérer exclusivement le *Detarium senegalensis*, de la surveillance jusqu'à maturation à la commercialisation, en passant par la cueillette. Ainsi naquit le COGRN. Le terme « ressource commune » est envers et malgré tout polysémique. Au sens large, cela veut dire « qui n'est pas appropriée de façon privative », « dont l'usage est possible par les acteurs membres d'un groupe social donné ». Au sens strict, ce sont des ressources régulées selon les principes d'Ostrom (un espace délimité, des ayants droits définis, des règles d'accès et d'exploitation, un système d'autorité issu du groupe social) qui suscitent des formes d'appropriation et de gouvernance. L'imposition des jeunes sur les femmes témoigne du caractère *sui generis* d'une ressource commune qui oscille entre « rivalité » et « non-exclusion ».

Le COGRN devient, du même coup, un outil de gouvernance qui aide la Commission « Environnement et Gestion des ressources naturelles » de la

⁴ Dans la tradition de la socioanthropologie du développement (Cf. Olivier de Sardan, 1995), ce type d'individu est un acteur du milieu qui présente les atouts d'un leader communautaire, en ce sens qu'il témoigne d'une certaine compétence dans un domaine qui font de lui une personne-ressource quasi incontournable en matière de courtage ou de médiation.

collectivité territoriale de Dionewar et appuie les agents des Eaux et Forêts à couvrir tout le terrain du delta. Il intervient, notamment, sur la régulation des ressources naturelles, le contrôle de la divagation des animaux, le signalement en mer et le nettoyage des plages, etc. Cette reconnaissance a entraîné le COGRN, quelquefois, dans une posture de concurrence face aux agents qui se basent sur le Code de la forêt autorisant l'accès libre. Mais, paradoxalement, lorsqu'il impose des amendes pour la cueillette d'un fruit de *Detarium senegalensis* à 500 F CFA⁵ ou pour les animaux en divagation à 2 000 F par animal, il compte, justement, sur la sous-préfecture pour faire respecter les sanctions⁶. En conséquence, le système d'autorité est complexe et se consolide à travers la part de chaque acteur mobilisé ; l'aspect traditionnel de la légitimité prenant un pas de plus sur les règles officielles.

La question de la redistribution des bénéfices collectifs n'est pas un long fleuve tranquille. C'est le lieu de négociation et d'imposition d'un groupe social à un autre. La plupart des investissements vont à la mosquée. À ce niveau, le rapport de tout croyant à l'au-delà s'impose à tout choix porté ailleurs. Il en ressort certes un accord, mais il n'est pas l'objet d'une négociation équitable entre parties prenantes. Le bien commun est enchevêtré entre le symbolique et le social d'une part et, d'autre part, entre l'écologique et l'économique. Les enjeux liés aux vulnérabilités multidimensionnelles justifient cela.

Le rapport de force, entre les différents groupes sociaux de genre et de génération, tire sa symétrie des rapports sociaux chez les Niominkas, groupe ethnoculturel auquel appartient cette population, avec une structure sociale qui confère à la femme un volume de travail central et, à l'homme, une figure d'apport multiforme mais porteuse de l'autorité. Les femmes sont les plus en vue dans les tâches quotidiennes, mais elles sont absentes lors des prises de décision dans des espaces sacrés comme la mosquée, où il a été décidé de faire des rentes du *Detarium senegalensis* la source de financement des travaux de construction. Ces réalités socioreligieuses constituent des freins à la confrontation réelle des intérêts particuliers même si elles demeurent décisives pour trouver un consensus. On peut s'apercevoir que la légitimité est sélective, même si la finalité vise à justifier les usages sociaux du bien commun. La gestion retirée à la FELOGIE dénote d'une imposition qui intervient à un moment où un intérêt jugé

⁵ Un franc CFA = 655.99 euros.

⁶ Il y avait l'*Alkali*, autorité morale et religieuse à Dionewar dans la période précoloniale, coloniale et postcoloniale. Ses directives faisaient foi pour la réglementation de l'accès et des usages des ressources foncières, halieutiques, aquatiques et forestières. Même si la Loi sur le Domaine national en 1964 a reconfiguré l'organisation territoriale des ressources, ses normes d'antan inspirent, encore aujourd'hui, les modes de régulation moderne des ressources naturelles.

supérieur attire les faveurs de l'autorité traditionnelle ou locale. Une telle situation apparaît inattendue pour une communauté dite égalitaire mais qui présente des tensions sociales comme il est normal dans la vie sociale. C'est un temps important pour le déroulement et l'issue des transactions sociales dans leur trilogie de base négociation-échange-imposition (Rémy, 1996). En clair,

La transaction sociale est donc un processus qui comprend de l'échange et de la négociation, du rapport de force et de l'imposition. Et justement, elle renvoie ici à la fois à des conflits d'intérêt, mais aussi à des conflits de valeur, plus ardues à démêler encore, quand entrent en jeu les multiples conceptions intériorisées par les acteurs. Elle suggère des négociations complexes, plus ou moins formelles, où les enjeux s'enchevêtrent et, en fonction d'un état de forces et de rationalités en présence ainsi que d'un environnement sociétal, débouche sur un compromis pratique.

Gibout et al. (2009, p. 7)

Il semble même que le projet est de casser le monopole des femmes de la FELOGIE, de leadership prouvé mais d'âges avancés et donnant l'impression, auprès des organisations de jeunes, d'emplir l'espace des ressources du village sans partage. Leur jugement est certes trop appuyé, mais cela s'explique par la précarité des autres activités et la seule convoitise que constituent les ressources naturelles. Le GIE *Fatou rakhass bol*⁷, par exemple, qui travaille en étroite collaboration avec le COGRN, en s'occupant de la transformation des fruits en jus, est constitué de dames, de la cinquantaine au plus, qui ont acquis leurs compétences au sein de la FELOGIE. Cette forme de fission crée un malaise lors des échanges sociaux, de la parenté à l'activité de production socioéconomique. Une combine politique a été révélée dans cette configuration nouvelle de l'exploitation du fameux fruit, en ce sens que, les jeunes, qui ont pris les rênes du Comité, avaient soutenu, en 2009, lors des élections locales pour le poste de maire, un leader communautaire très en phase avec les enjeux environnementaux et, qui, une fois élu, a promu ces jeunes au sein de la nouvelle organisation. Les femmes, elles, avaient apporté leur soutien à un autre candidat. Le champ politique local s'est donc approprié cet espace communautaire, qui fait de la gestion des ressources naturelles une dimension politique. La mise en œuvre d'une action publique locale s'annonce difficile, mais bien possible, notamment par la légitimation de l'exclusion de l'accès aux ressources au nom de la collectivité.

⁷ À partir de petites actions ponctuelles, comme le nettoyage du village lors de grandes rencontres, l'achat de bonbons et de biscuits pour la mosquée à l'occasion du *Gamu* [Cérémonie de commémoration de la naissance du Prophète Muhamaad PSL] annuel et la restauration pour les hôtes du village, ce GIE est parvenu à se positionner comme un pivot dans l'organisation des activités et des manifestations socioculturelles.

1.2. *Une économie morale et politique des investissements sociaux des bénéfiques collectifs*

Le problème principal qui est évoqué au sein du COGRN est le statut du bénévolat. « *Le bénévolat ne paie pas !* » Le paiement en espèces est nécessaire pour bon nombre de jeunes. La gratification produite par l'acte volontaire d'engagement est bien partagée mais elle ne saurait maintenir la motivation au beau fixe. « *Il faut tirer avantage dans ce que l'on fait* ». Par conséquent, quel que soit le sens élevé de l'engagement par le bénévolat ou le service à la communauté, des avantages matériels sont recherchés dans les bénéfiques. Il ne suffit plus alors de recevoir les bénédictions ou remerciements de la communauté, si appréciables soient-ils. Il ne suffit pas non plus d'avoir une visibilité. Il faut nourrir son « homme », ne serait-ce que pour les bénévoles membres simples qui n'ont pas un travail convenable. Les membres clefs ont en effet pour leur part un travail et des réseaux qui leur permettent de s'autonomiser. Même s'ils proclament haut et fort la ligne directrice du bénévolat, ils parlent pour les autres, qui les aident lors de la récolte en amenant leurs ânes ou leurs charrettes. Ceux-là n'en retirent que quelques fruits sous formes de cadeaux ou de la nourriture pour la monture. À ce niveau, l'introduction de l'économie sociale et solidaire, qui vise le bien commun sans exclure le juste salaire, est envisageable comme alternative.

La question se pose alors de savoir quelle politique de motivation mettre en place afin d'appuyer les jeunes qui sont en quête de ressources alternatives. Certains leaders plaident pour l'octroi de 25 000 FCFA aux bénévoles après chaque campagne de récolte et commercialisation. Un système officieux d'octroi de crédit entre membres du COGRN a même été instauré au sein du bureau. Déjà, les comptes rendus d'exercice annuel des assemblées générales ne permettent plus d'exercer un contrôle efficient sur la rentrée des fonds. Les organisations communautaires pèchent en terme de renouvellement régulier des instances dirigeantes, de contrôle financier et de transparence des dépenses... Le fait est que le choix des personnes est basé sur la confiance dès le départ ; ce qui, de ce point de vue, n'exige pas directement le contrôle. Progressivement, il y a encastrement de l'organisation dans les rapports interindividuels. Cette situation est, a bien des égards, prévisible. En effet,

Murphree (2008b) identifie trois « piliers » par rapport auxquels la viabilité des programmes de GCRN peut être évaluée : conservation, bénéfiques et renforcement de l'autonomie. Il existe, toutefois, des tensions potentielles entre ces piliers. La génération de bénéfiques économiques, par exemple, est souvent un moyen d'incitation essentiel pour la conservation, mais l'augmentation des revenus basés sur les ressources peut aussi stimuler une concurrence locale accrue et, potentiellement, une concentration des bénéfiques (ce que l'on appelle l'« accaparement par les élites »). Lorsque les bénéfiques se concentrent au niveau des élites locales d'une manière qui bafoue les normes sociales locales et mine l'action

collective, ils peuvent aller à l'encontre des principes et des suppositions fondamentales de la GCRN. De même, au fur et à mesure que la valeur des ressources s'accroît à travers la GCRN, il peut se produire un intérêt croissant au niveau national ou du district dans l'accapuration des flux de revenus communautaires.

(Roe et al., 2009, p. 65)

L'action collective qui préside aux bénéfices collectifs reste ambiguë lorsqu'elle trempe dans le jeu des normes pratiques. La nature humaine étant imprévisible et hédonistique, il faut s'attendre à des comportements inappropriés. Par exemple, le projet qui émerge un jour d'un *cyber-café* est personnalisé du fait qu'une des membres clés du Comité a son mari établi au Canada et qu'elle voudrait avoir une connexion internet permanente pour utiliser convenablement le service *Skype*. La mise en place du réseau de raccordement des chaînes de télévisions résulte d'un projet pour suivre les grands championnats européens de football. Il en est de même pour l'achat du carburant pour faire fonctionner le groupe électrogène du village 24H/24 pendant les jours de fêtes (Nouvel an, *Eid fitr*, *Eid kabir*, *Gamu...*), afin d'égayer les rencontres amicales de divertissement, afin que tout le village en profite.

Les usages des ressources communes dépendent des bénéfices de l'activité d'exploitation. Ces bénéfices servent d'investissements en direction de l'espace public. Encore faut-il savoir où les mettre. Car l'entreprise mobilise des acteurs, avec leurs motivations propres, pour le domaine auquel ils appartiennent (parents d'élèves, commission de la mosquée, mutuelle de santé, étudiants, etc.), même si, d'une manière ou d'une autre, cette composition recoupe l'intégralité du lien social. Pour autant, la FELOGIE a été la première organisation communautaire à s'employer à la réalisation de besoins communautaires, après les premières initiatives de protection de la nature à travers la mise en place des « comités de plage ». On peut citer dans ses réalisations, par exemple, un financement à hauteur de 6 000 000 FCFA pour la construction de deux salles de classes au Collège d'enseignement moyen (CEM). Les écoliers qui décrochaient le Brevet de fin d'études moyennes (BFEM) avaient du mal à poursuivre leurs études secondaires, et ces salles de classe ont permis de démarrer la classe de Seconde, qui correspond à la première année du cycle du Lycée. Il y a eu d'autres contributions comme l'achat de ventilateurs et de moquettes pour la mosquée, l'octroi d'aides sociales aux nécessiteux, la mise en place d'une boutique à « prix réduits », etc.

Le COGRN apparaît, aujourd'hui, comme la véritable organisation vouée à satisfaire les besoins du village. Le chiffre d'affaires de la première année d'exploitation s'élevait à 2 200 845 FCFA. La Commission de la mosquée en a

bénéficié à hauteur de 1 869 000 FCFA, pour des travaux de construction. Les autres investissements concernent des aides sociales, le financement de la mutuelle de santé, l'achat d'une échographie à 1 500 000 FCFA, le règlement de la prestation de la sage-femme du dispensaire à 150 000 FCFA/mois, le paiement du loyer des étudiants ressortissants du village à Dakar, la subvention de la mairie à hauteur de 150 000 FCFA pour l'organisation d'un festival⁸, la mise en place d'un cyber café, le raccordement au réseau des chaînes satellitaires de télévisions, le paiement du carburant du groupe électrogène pour faire fonctionner l'électricité 24H/24 en période de fêtes, etc. Au-delà de ces réalisations, le COGRN mûrit un certain nombre de projets pour marquer davantage son rôle dans le dispositif d'action publique locale à Dionewar. Il s'agit, précisément, de la mise en place d'un champ d'anacardier, d'une auberge, d'une boutique, d'un système de crédit. Cependant, l'exercice 2015 n'a produit que 525 000 FCFA, car les arbres ont été attaqués par des insectes. De plus, la salinisation a fait perdre des pieds d'arbres. Ce qui fait que l'exploitation reste soumise aux aléas climatiques et aux événements extrêmes.

Il faut ajouter que d'autres organisations, à l'image de l'Association pour le développement de Dionewar (ADD) qui regroupe les ressortissants du village de Dionewar et doués d'une certaine assise, accompagnent le village dans des œuvres sociales et l'expertise technique. Que cela soit la dotation de médicaments pour le dispensaire, l'achat de livres pour l'école primaire, l'adduction d'eau, la construction de digues, etc., elle fait office de partenaire technique avec les structures de l'État et autres partenaires au développement, sous forme de plaidoyer. Toutes ces actions s'agrègent en finalité mais connaissent des trajectoires propres qui reflètent les motivations de leurs promoteurs. Selon Allain et Émerit (2003), « *l'action publique locale* » désigne la possibilité de la mise en place de la politique publique, au niveau local et de manière négociée, entre les différents acteurs ayant une même préoccupation. Dans la même lancée, Lavigne Delville et Hochet (2005) ont mobilisé le concept de négociation pour voir les conditions d'une gestion locale efficace des ressources naturelles et du foncier, dans un contexte de décentralisation, de logique développementaliste de l'État en Afrique de l'Ouest, et de recomposition sociopolitique des populations. Ces auteurs promeuvent une démarche d'« action publique négociée ». *In fine*,

⁸ Pourtant, il a été décidé que 10% des recettes du CORGN reviennent à la mairie. Une Convention locale, intervenue plus tard pour formaliser les règles de gestion des ressources naturelles, a échoué face aux normes traditionnelles qui devraient suffire à assoir un consensus au sein de la communauté.

au terme d'une séquence transactionnelle, le produit peut renforcer l'ordre pré-existant ou le déformer. Mais ce produit transactionnel va être à l'origine d'une nouvelle séquence et au fil des séquences et d'une convergence entre une pluralité de cas, une nouvelle normativité peut prendre corps, se condenser.

(Rémy, 2005, pp. 87-88)

2. Une action collective ambiguë au prisme...

2.1. ... des relations de pouvoir et...

Pour rappel, les trois problèmes majeurs que sont la mise en place, l'engagement crédible et la surveillance mutuelle qui servent à constater les cas de solidité, de fragilité et de défaillance de la théorie de la gouvernance ont pour toile de fond l'étude de l'action collective. Au début du travail d'Ostrom, les théories institutionnelles qui avaient cours ne parvenaient pas à expliquer ces problèmes, aussi jugera-t-elle qu'il faut d'autres variables validées par des travaux théoriques et empiriques pour disposer d'un cadre d'analyse complet des « appropriateurs » des ressources communes auto-organisées et autogouvernées (Ostrom, 2010[1990]). Les théories classiques de l'action collective ignorent en effet les variables « environnantes » qui sont non moins déterminantes pour attester, ou non, de la convergence d'intérêts qui favorise des bénéfices collectifs. Elles sont le plus souvent cantonnées sur le « dilemme du prisonnier », dont Simon (1976) a déjà montré les limites.

Ostrom détecte trois éléments que les théories de l'action collective en vigueur ne prennent pas en compte : le besoin de refléter la nature incrémentielle et auto-transformante du changement institutionnel ; l'importance des caractéristiques des régimes politiques externes dans une analyse de la manière dont les variables internes influencent les niveaux d'élaboration collective de règles ; le besoin d'inclure les coûts d'information et de transaction. Cette méconnaissance conduirait à l'obstruction de l'analyse politique du changement institutionnel. En conséquence, son projet est d'arriver à une nouvelle génération d'analyse de l'action collective, pour mieux cerner le changement institutionnel à la lumière de l'analyse politique.

L'action collective peut désigner simplement la capacité d'agir en commun en vue d'un même objectif, ici entendu comme la production de gains par l'exploitation du *Detarium senegalensis*. Les conditions et mécanismes de fonctionnement de cette exploitation épousent les contours d'un jeu social fait de compromis et d'imposition, comme vu précédemment. Avec, néanmoins, beaucoup de chance de réussite, les principaux acteurs d'adonnent à une aventure en forme de « bricolage », qui ne signifie pas toutefois, l'absence d'agencéité. La spontanéité au cours des échanges sociaux qui alterne avec la stratégie au cours des négociations fait du bien commun une affaire traitée par

un grand art. Si d'aventure un groupe social se risque à aller à l'encontre de ce qui présente toutes les caractéristiques d'une action publique, il supportera l'accusation de ne chercher à satisfaire que son propre intérêt économique.

Partant d'une étude empirique sur la gestion de l'eau et en se basant sur la tradition ostromienne, Allain intègre le concept de « *négociation* » dans la grille d'analyse de l'IAD, dans la mesure où les processus concrets par lesquels de nouveaux arrangements institutionnels parviennent à être créés peinent à être appréhendés dans le modèle (Allain, 2012). De leur côté, Angeon et Caron (2009) analysent les modes de coordination entre acteurs locaux en vue d'une gestion durable des ressources naturelles sous une perspective institutionnaliste en mobilisant les apports de l'économie de proximité pour mettre en lumière la manière dont les dynamiques de relations sociales peuvent être activées. Pour notre part, l'approche par la transaction sociale a été préférée car elle intègre de fait la négociation dans son triptyque.

La gestion des ressources communes, par conséquent, plus qu'une question écologique, est une affaire d'économie morale et politique dans son processus et sa finalité. Les règles sont médiatisées à partir des valeurs sociohistoriques et s'expriment autour des rapports sociaux dans la communauté. Ces derniers entretiennent une arène locale, qui organise un espace de transactions sociales rendant possible l'action collective entre acteurs sociaux et entre acteurs sociaux et acteurs institutionnels (État, collectivité territoriale, ONG...). La dimension politique dans la gestion communautaire des ressources naturelles est ainsi réelle, même dans l'apparence d'une communauté homogène, impliquée et solidaire. À ce titre, identifier les relations de pouvoir est un moyen pour comprendre et saisir les enjeux de la ressource liés à la régulation dans un village où il existe une forme de « polycéphalie du pouvoir » (Bierschenk et Olivier de Sardan, 1998).

2.2. ... des conflits de représentations

L'expérience de Dionewar prouve que le développement territorial (ou local) rencontre un succès si les conflits sont contenus dans les transactions sociales pour éviter leur déflagration. Cette réussite ne peut être obtenue qu'à la faveur d'un cadre institutionnel facilitant, associé et convergent avec l'intérêt local en dépit des lignages matrilineaires au sein de la communauté Niominka. La nature de l'intervention de l'État est donc décisive pour la construction de l'action publique locale. En rapportant une étude effectuée en Afrique australe, Roe et al. (2009) ont signalé les effets pervers si la distribution des bénéfices est déséquilibrée ; mais, globalement d'importantes réalisations voient le jour avec une organisation responsable. Le COGRN a commis des manquements sur la

gestion de ces fonds, et des réactions d'opposition ont été notées, mais elles se sont estompées à la faveur d'une médiation. Le compromis sur le mode d'accès aux fruits est solide et peut demeurer si les bénéficiaires participent effectivement à bâtir une action publique locale.

La question économique (ou de l'intérêt ?) semble être l'*alpha* et l'*oméga* de tout l'engagement, par-delà le motif de la conservation environnementale, et il n'est donc pas étonnant de voir le conflit social demeurer malgré les compromis trouvés. Le conflit est même de nature à faire évoluer les règles, comme l'a montré la socioanthropologie du développement ou du changement social en Afrique chez Olivier de Sardan (1995, 1993). Pour Weinstein (2013, p. 18), en ce qui « ... concerne la prise en compte de la question du pouvoir et des rapports de pouvoir, laquelle est étroitement liée à celle de la répartition des revenus et des richesses », il faut aller au-delà de la théorie du *public choice* pour saisir davantage l'enjeu des ressources communes dans le capitalisme contemporain. L'étude des communs gagnerait ainsi à intégrer la problématique du conflit. Gérer un bien commun est une affaire de coercition et de confiance. Quand la régulation touche les rapports sociaux d'une communauté donnée, les sensibilités se révèlent avec des pratiques sociales qui, au mieux, peuvent participer à la sédimentation culturelle, mais qui peuvent également évoluer dans l'incertitude. La redistribution des bénéfices au niveau local permet d'une certaine manière d'éponger ou d'écarter tout problème qui pourrait naître du mode d'appropriation excluant notamment la fin de l'accès libre à la forêt.

La transaction sociale est mieux pour lire les processus, les ruptures et les reconfigurations d'un ordre négocié plus que la négociation elle-même qui se limite à un moment donné. On peut s'attendre, toutefois, à une renégociation, si les données de contexte changent ou si les conflits de représentations se font jour. C'est pourquoi, peut-être, que Fusulier et Marquis (2009) préfèrent ne pas dissoudre la négociation dans la transaction sociale. Ils pensent que l'approche est trop extensive et pose des problèmes d'application empirique, même si « *la transaction sociale (...) contribue à définir le statut du sujet dans l'action collective autant qu'à présenter un mode d'abordage du changement social* » (Rémy, 1996, p. 9). Lorsqu'Ostrom appelait de ses vœux un « changement institutionnel » à partir de l'action collective, elle ne méconnaissait pas les vertus de la transaction. En effet, Fusulier et Marquis (2009) montrent le caractère interdisciplinaire de la transaction sociale en partant de son origine sur la base de l'économie institutionnelle. Ils montrent comment la transaction est une notion centrale au sein de l'économie institutionnaliste américaine (de Commons à Coase) tout en faisant un focus sur son évolution en sociologie. Commons (1924), dont s'inspire beaucoup Ostrom, y voyait le moyen de cerner les comportements individuels

dans l'action collective pour désigner des « coûts dans le marché » ; ce qui n'est sans renvoyer à Williamson (1975) dans le cadre du néo-institutionnalisme.

Il faut distinguer, cependant, la transaction *sociale*, qui porte sur les valeurs morales (liberté, égalité, solidarité) et la transaction *économique*, qui porte sur les intérêts (l'analyse des coûts de la transaction de Williamson). Malgré l'introduction des normes sociales, Ostrom (2011) se préoccupe des coûts de transactions dans son modèle d'analyse institutionnelle. Les coûts de transactions sont ainsi des facteurs essentiels dans la réunion d'individus autour d'intérêts communs. C'est peut-être pourquoi Commons a organisé sa réflexion à partir de la notion de *futurité*, du reste, essentielle en économie, comme mode de passage de l'individuel à l'institution, mais aussi du futur sur le présent. Il n'en demeure pas moins que le concept de transaction sociale permet d'ancrer la perspective ostromienne de gouvernance des ressources communes dans le social plus que dans l'économique par le truchement des normes sociales et des variables situationnelles dans l'analyse économique et politique. N'est-ce pas une des raisons qui lui a valu le Prix Nobel d'économie pour ses travaux ?

Conclusion

En dépit des conflits d'intérêts, de valeurs et de représentations, les fruits du *Detarium senegalensis* sont bien gérés dans le delta du Saloum en vue d'un réinvestissement des bénéfices collectifs au niveau local. En prenant à témoin les multiples acteurs qui interviennent dans la régulation des ressources naturelles (Sarr, 2021), l'activité sociale se révèle la matrice d'une véritable action publique locale. La gestion communautaire et collective, voire associative, conduite assure la conservation des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique aggravant. Parallèlement à ce cadre écologique, se développe également un processus socio-politique inédit ponctué d'évènements qui s'inscrivent dans la dynamique de l'historicité du politique propre au système politique sénégalais et à ses réalités locales.

La régulation coutumière sous l'*Alkali* était un mode d'accès libre à la forêt après une période de fermeture. L'attribut de la caractéristique de « commun » à une ressource ouvre une perspective démocratique nouvelle. Si bien souvent les analyses socio-anthropologiques sur la question du partage des bénéfices se posent en termes d'inégalités dans la communauté, dans le cas étudié, globalement, les bénéfices tirés de l'exploitation du *Détarium senegalensis* sont voués à la prise en charge de besoins communautaires. Parce que l'accès est exclusif, le COGRN ne saurait s'appropriier exclusivement les gains lors de la commercialisation du fruit. On observe une situation différente en ce qui concerne les coquillages : parce que l'accès est libre pour tous, on ne peut parler

d'inégalité puisque chacun est libre de son exploitation à côté de l'exploitation collective pour le compte de la FELOGIE. Dès lors, les différentes règles de l'action collective sont mises à l'épreuve à chaque fois et exigent de ce fait un « *nouvel ordre négocié* » (Allain, 2012), des « *vigilances citoyennes* » (Stoessel-Ritz et Kern, 2014) et une « *proximité* » (Angeon et Caron, 2009) pour garantir leur efficacité. Par conséquent, l'avenir des communs se situe au niveau du mode d'appropriation. Conséquence des droits de propriété, il est à la fois une condition d'usages et un élément de légitimité populaire qui permet à la communauté non seulement d'habiter son territoire, mais aussi de profiter des ressources.

Les transactions sociales pacifient les rapports sociaux, mais il faut les inscrire dans les moments historiques de l'activité sociale pour les voir durables, elles ne sont jamais acquises définitivement, et le compromis pratique est toujours renégociable à un moment donné. Ce caractère provisoire donne du sens aux jeux de rationalité entre les différents acteurs en présence, puisque non seulement le conflit ne s'épuise pas dans l'accord trouvé mais que la négociation prend une tournure continue. Dans le cas ici étudié, au final, la question du partage des bénéfices collectifs est réglée par le réinvestissement dans des projets communautaires, un « *arrangement institutionnel* » qui permet d'assurer les bénéfices sans les diminuer, de préserver l'environnement, et de maintenir l'équité en évitant toute forme d'accaparement individuel ou collectif exclusif. Ces différentes raisons viennent à bout de la fameuse « *dissipation des rentes* ».

Si le problème de mauvaise gestion des fonds ne disparaît pas totalement, toutefois, une certaine forme d'optimum social se trouve pourtant atteint. Ainsi, l'arrangement institutionnel est assujéti au partage et à la redistribution des bénéfices au sein de la communauté où la ressource est totalement rattachée et ne peut singulièrement s'arracher. Un commun ne peut être exproprié sans souffrir de vide ; quel que soit la rivalité, le partage apparaît comme la constante. Que ce partage subisse des logiques sociales, il est tout à fait normal, par les conflits de représentations et les intérêts particuliers. Par conséquent, le commun est un phénomène éminemment social, dans son aspect biophysique et environnemental, qui se joue entre la politique et l'économie par l'humain interposé et l'espace consacré.

Références bibliographiques

- ALLAIN Sophie & EMERIT Alexandre. 2003. « Projets d'aménagement hydraulique, concertation et planification participative de bassin : une approche en terme d'« Action Publique Négociée », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 11, p. 255-265. [En ligne], consulté le 09 juillet 2016, URL : [https://doi.org/10.1016/S1240-1307\(03\)00082-7](https://doi.org/10.1016/S1240-1307(03)00082-7).
- ALLAIN Sophie. 2012. « Négocier l'eau comme un bien commun à travers la planification concertée de bassin », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 20, p. 52-65. [En ligne], consulté le 09 juillet 2016, URL : <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2012-1-page-52.htm>.
- ANDERIES John, JANSSEN Marco & OSTROM Elinor. 2004. "A Framework to Analyse the Robustness of Social-ecological Systems from an Institutional Perspective", *Ecology and Society*, Vol. 9. [En ligne], consulté le 09 juillet 2016, URL: <http://www.ecologyandsociety.org/vol9/iss1/art18>.
- ANGEON Valérie & CARON Armelle. 2009. « Quel rôle joue la proximité dans l'émergence et la pérennité de modes de gestion durable des ressources naturelles ? », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 17, n° 4, p. 361-372. [En ligne], consulté le 09 juillet 2016, URL : <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2009-4-page-361.htm>.
- BIERSCHENK T. & OLIVIER DE SARDAN J.-P. (dir.). 1998. *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala.
- BLAU P.-M. 1964. *Exchange and Power in Social Life*, New York, Wiley.
- COMMONS J.-R. 1924. *Legal Foundations of Capitalism*, New York, MacMillan.
- COMPAGNON D. & CONSTANTIN F. (dir.). 2000. *Administrer l'environnement en Afrique : gestion communautaire, conservation et développement durable*, Paris/Nairobi, Karthala/IFRA.
- FUSULIER Bernard & MARQUIS Nicolas. 2009. « Transaction sociale et négociation : deux notions à articuler », *Négociations*, n° 12, p. 23-33. [En ligne], consulté le 09 juillet 2016, URL : <https://www.cairn.info/journal-negociations-2009-2-page-23.htm>.
- GIBOUT Christophe, BLANC Maurice & FOUCART Jean. 2009. « Transactions sociales et sciences de l'homme et de la société », *Pensée plurielle*, n° 20, p. 7-11.
- LAVIGNE DELVILLE Philippe & HOCHET Peter. 2005. « Construire une gestion négociée et durable des ressources naturelles renouvelables en

- Afrique de l'ouest », *Rapport de recherche*, Paris, Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET)/Claims/AFD, 183 p. [En ligne], consulté le 09 juillet 2016, URL : http://www.foncier-developpement.fr/wp-content/uploads/phld_rapport_GRN_claims_final.pdf.
- LAVIGNE DELVILLE Philippe. 2006. « Conditions pour une gestion décentralisée des ressources naturelles. Entre « community failures », « market failures » et « state failures », construire de nouveaux « communs » », in : A. Bertrand, A. Karsenty & P. Montagne (dir.), *L'État et la gestion locale durable des forêts en Afrique francophone et à Madagascar*, Paris, CIRAD / L'Harmattan, p. 143-162.
- MCGINNIS Michael & OSTROM Elinor. 2014. "Social-ecological System Framework : Initial Changes and Continuing Challenges", *Ecology and Society*, Vol. 19, 12 p. [En ligne], consulté le 09 juillet 2016, URL: <http://dx.doi.org/10.5751/ES-06387-190230>.
- OLIVIER DE SARDAN Jean Pierre. 1993. « Le développement comme champ politique local », *Bulletin de l'APAD*, n° 6, 9 p. [En ligne], consulté le 02 février 2016, URL : <http://apad.revues.org/2473>.
- OLIVIER DE SARDAN Jean Pierre. 1995. *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Marseille/Paris, APAD/Karthala.
- ORSI Fabienne. 2013. « Elinor Ostrom et les faisceaux de droits : l'ouverture d'un nouvel espace pour penser la propriété commune », *Revue de la régulation*, Vol. 14, 22 p. [En ligne], consulté le 02 mai 2016. URL : <http://regulation.revues.org/10471>.
- OSTROM Elinor. 1999. "Institutional rational choice", in: P.-A. Sabatier (ed.), *Theories of the Policy Process*, Boulder, Westview Press, p. 35-71.
- OSTROM E. 2005. *Understanding Institutional Diversity*, Princeton (NJ), Princeton University Press.
- OSTROM Elinor. 2009. "Design principles of robust property-rights institutions: What have we learned?" in G.-K. Ingram and Y.-H. Hong (eds.), *Property Rights and Land Policies*, Cambridge (MA), Lincoln Institute of Land Policy, p. 25-51.
- OSTROM Elinor. 2010. "Beyond Markets and States: Polycentric Governance of Complex Economic Systems", *American Economic Review*, Vol. 100, n° 3, p. 641-672. [En ligne], consulté le 09 juillet 2016, URL : <https://www.jstor.org/stable/27871226>.
- OSTROM Elinor. 2011. "Background on the Institutional Analysis and Development Framework", *Policy Studies Journal*, Vol. 39, n° 1, p. 7-27.

- [En ligne], consulté le 09 juillet 2016, URL : <https://doi.org/10.1111/j.1541-0072.2010.00394.x>.
- OSTROM E. 2010 (1990). *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Bruxelles, De Boeck Supérieur.
- OSTROM E., GARDNER R. & WALKER J. 1994. *Rules, Games and Common-Pool Resources*, Ann Arbor, University of Michigan Press.
- REMY Jean. 1996. « La transaction une méthode d'analyse : contribution à l'émergence d'un nouveau paradigme », *Environnement et société*, n° 17, p. 9-31.
- REMY Jean. 1998. « La transaction sociale : forme de sociabilité et posture méthodologique », in M.-F. Freynet, M. Blanc et G. Pineau (dir.), *Les transactions aux frontières du social*, Lyon, Chronique sociale, p. 19-42.
- REMY Jean. 2005. « Négociations et transaction sociale », *Négociations*, 1, n° 3, p. 81-95. [En ligne], consulté le 02 mai 2016, URL : <https://www.cairn.info/journal-negociations-2005-1-page-81.htm>.
- ROE Dilys, NELSON Fred & SANDBROOKS Chris. 2009. *Gestion Communautaire des ressources naturelles en Afrique. Impacts, expériences et orientations futures*, Londres, IIED, Série Ressources Naturelles, n° 18, 222 p. [En ligne], consulté le 02 mai 2016, URL : <https://pubs.iied.org/sites/default/files/pdfs/migrate/17503FIIED.pdf>
- SARR Serigne Momar. 2021. « Gestion des communs en contexte de changement climatique à travers une multiplicité d'acteurs dans le delta du Saloum au Sénégal », *Akofena*, n° 03, Vol. 2, p. 355-374. [En ligne], consulté le 15 mars 2021, URL : <http://revue-akofena.org/wp-content/uploads/2021/02/29-T03-41-Serigne-Momar-SARR-pp.-377-396.pdf>.
- SCHLAGER Edella & OSTROM Elinor. 1992. "Property-Rights Regimes and Natural Resources: A Conceptual Analysis", *Land Economics*, Vol. 68, n° 3, p. 249-262. [En ligne], consulté le 02 mai 2016, URL : www.jstor.org/stable/3146375.
- SIMON Herbert. 1976. « De la rationalité substantive à la rationalité procédurale », in : S.-J. Latsis (ed.), *Method and Appraisal in Economics*, Cambridge (UK), Cambridge University Press, p. 129-148.
- STOESSEL-RITZ Josiane & KERN Francis. 2014. « Vigilances citoyennes et intérêt pour le bien commun : droit à la terre, communautés rurales et systèmes agraires », in : J. Stoessel-Ritz, M. Blanc & B. Sahli (dir.), *Développement durable, citoyenneté et société civile*, Tunis/Paris, Institut

- de Recherche sur le Maghreb Contemporain (IRMC)/L'Harmattan, p. 97-108.
- WEBER Jacques. 2000. « Pour une gestion sociale des ressources naturelles », in : D. Compagnon & F. Constantin (dir.), *Administrer l'environnement en Afrique : gestion communautaire, conservation et développement durable*, Paris/Nairobi, Karthala/IFRA, p. 79-105.
- WEINSTEIN Olivier. 2013. « Comment comprendre les « communs » : Elinor Ostrom, la propriété et la nouvelle économie institutionnelle », *Revue de la régulation*, Vol. 14 : 25 p. [En ligne], consulté le 02 mai 2016. URL : <http://regulation.revues.org/10452>.
- WILLIAMSON O. 1975. *Markets and Hierarchies. Analysis and Antitrust Implications*, New York, Free Press.